

Dans la plupart des cas, je crois qu'il s'agit d'erreurs intentionnelles. On peut commettre une erreur, mais lorsqu'elle se répète, il est permis de s'interroger sur l'honnêteté de certains fonctionnaires.

A la suite de la présentation de ces rapports, nous constatons malheureusement qu'il existe, entre l'auditeur général et le gouvernement, une certaine rivalité. Au fait, on l'a constaté il y a quelques mois, lorsque le gouvernement a reproché à l'auditeur général de ne pas avoir présenté son rapport à temps.

Or, l'auditeur général a exposé les raisons de ce retard, comme il l'avait fait à maintes reprises, d'ailleurs, à la fin d'un bon nombre d'années financières antérieures.

Au début du rapport qui vient de nous être transmis, l'auditeur général mentionne une fois de plus les difficultés auxquelles il se heurte en effectuant la vérification des comptes publics. Je citerai à cet effet les deux derniers alinéas du paragraphe 8 à la page 4 du rapport, lesquels, à mon sens, sont de nature à jeter de la lumière sur la situation. Voici :

Je suis d'avis que ces dispositions du secrétariat du Conseil du Trésor sont injustes et discriminatoires à l'égard de l'auditeur général; elles devraient donc être corrigées sur le champ. Si on les laisse, le Bureau ne pourra plus recruter de vérificateurs appartenant à la catégorie supérieure de la Fonction publique du Canada. Il s'ensuivra également que ses vérificateurs les plus expérimentés devront quitter le Bureau de l'auditeur général, s'ils veulent accéder à la catégorie la plus élevée de leur profession.

Voilà la situation. On refuse à l'auditeur général le droit d'embaucher le personnel dont il a besoin et de fixer lui-même les salaires. Ceci lui rend très difficile la tâche d'embaucher le personnel qualifié dont il a besoin, et l'empêche même de conserver celui qu'il a actuellement à son service. Si ces employés veulent obtenir des augmentations de traitements une amélioration de leurs conditions de travail ou de leur situation, ce à quoi tout fonctionnaire fédéral a le droit d'aspirer comme n'importe quel employé de l'entreprise privée ou de n'importe quel autre niveau de gouvernement, ils n'ont d'autre choix que de quitter le bureau de l'auditeur général et de se chercher un poste dans l'entreprise privée ou au sein d'autres ministères du gouvernement.

Je continue à citer le paragraphe 8 du rapport :

Ces mesures sont la meilleure preuve que, pour être entièrement indépendant, l'auditeur général du Canada doit être libre de recruter le personnel dont il a besoin et de fixer les niveaux de traitement de son personnel dans le cadre de la Fonction publique du Canada.

Voilà quelle est la situation, monsieur l'Orateur. Les conditions de travail du bureau de l'auditeur général sont vraiment difficiles. Il manquerait actuellement environ 28 ou 30 hauts fonctionnaires, au moins, pour compléter les cadres nécessaires pour effectuer un travail intéressant, un travail que l'on doit attendre de ce bureau dans des délais raisonnables.

Monsieur l'Orateur, malgré tout, le bureau de l'auditeur général parvient tant bien que mal à faire l'examen des livres de tous les ministères. Il ne le fait peut-être pas dans les conditions désirées, mais il réussit quand même à faire la vérification et à signaler les erreurs de fonctionnement et d'administration de ces ministères. Chaque année, le rapport de l'auditeur général est étudié par un comité créé spécialement à cet effet, et dont le président, dans le but, semble-t-il, de lui donner toute impartialité possible, est choisi parmi les membres de l'opposition officielle. Ce comité des comptes publics présente à son tour, chaque année, de nombreux rapports et fait des recommandations au gouvernement. Mais le gouvernement est réticent

à accepter ces recommandations et à les mettre en pratique.

Le rapport de l'auditeur général cite, cette année, au moins 38 recommandations du comité des comptes publics qui dorment encore sur les tablettes et qui n'ont pas été appliquées. Et l'on se demande si, au moins, le gouvernement ou certains ministères ont étudié ces recommandations.

Monsieur l'Orateur, étant donné la situation, nous n'avons pas d'autre alternative que de demander encore une fois au comité des comptes publics d'étudier attentivement le rapport de l'auditeur général du Canada, de faire encore au gouvernement les recommandations qu'il croira justes et nécessaires. Espérons que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, prendra les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations et donner à l'auditeur général du Canada et à son personnel toute la liberté nécessaire pour qu'ils puissent convenablement accomplir leurs fonctions, car nous estimons que le bureau de l'auditeur général du Canada est, d'une certaine façon, le gardien des affaires de l'État. Il a le devoir de rendre publiques les erreurs qui ont été commises, de faire des suggestions, et espérer que le gouvernement corrigera la situation.

Si l'on fait le bilan de tout ce qui a été payé en trop par les divers ministères du gouvernement, on se rend compte que des millions de dollars ont été dépensés inutilement. Voilà une raison de plus pour s'inquiéter de la situation, étant donné qu'elle se répète depuis de nombreuses années, et le gouvernement ne fait rien pour la modifier.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je souhaite que le gouvernement porte une attention plus spéciale aux recommandations qui sont faites dans ce rapport et à celles du comité des comptes publics.

Si des mesures ne sont pas prises, le public canadien perdra de plus en plus confiance dans l'administration de l'État, ce qui pourra entraîner des conséquences graves.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je demande encore une fois au gouvernement d'accepter la principale recommandation de l'auditeur général, savoir qu'on lui donne toute la latitude possible dans l'embauchage de son personnel, et, en même temps, qu'on lui permette de conserver le personnel qualifié qu'il a à son service pour les meilleures réalisations possibles.

• (1250)

[Traduction]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans ce débat, je dirais que nous approuvons la motion pour deux raisons. Premièrement, nous en approuvons la partie essentielle qui réaffirme le principe fondamental de la constitution canadienne selon lequel le Parlement doit contrôler les dépenses publiques. C'est une partie de la motion à laquelle le gouvernement souscrit pleinement.

M. Baldwin: Il a une curieuse façon de le montrer.

L'hon. M. Drury: Malheureusement, cette motion laisse à désirer en ce qu'elle semble être fondée sur une série d'hypothèses fausses. S'il convenait de l'amender, nous proposerions des amendements visant à la modifier au lieu de signaler certains de ses éléments à tout le moins inexacts. Je demanderais au contraire à la Chambre de remarquer les mesures progressivement adoptées par elle, et surtout inspirées par l'actuel gouvernement, qui ont amélioré la communication de renseignements aux dépu-